

SYNTHÈSE DU PROGRAMME DE GOUVERNEMENT DU MGC

NOUS EN SOMMES CAPABLES.

7 ENGAGEMENTS

UNE ADMINISTRATION MODERNE ET EFFICACE, CITOYENNE ET TRANSPARENTE

PROGRAMME
DE GOUVERNEMENT 2025



ENGAGEMENT 1

Administration

NOUS EN SOMMES CAPABLES



Engagement 1 : Une administration moderne et efficace, citoyenne et transparente

1.1 – État des lieux

- Héritage colonial → ivoirisation de l'administration.
- Corruption généralisée (PPU, Université FHB, Café-Cacao, GESTOCI, ONECI, CNCE, etc.).
- Fonction publique : népotisme, lourdeurs, manque de transparence et de motivation.
- Forces de défense et sécurité (FDS) : politisées, fragiles, non républicaines.
- Diplomatie : dépendance néocoloniale, CEDEAO fragilisée, intégration régionale inachevée.

1.2 – Politique du MGC

- Administration modernisée et digitalisée.
- Réduction significative de la corruption.
- Armée républicaine et professionnelle.
- Diplomatie souveraine (culture, sciences, économie, nouvelles ambassades).

1.3 – Projets et Stratégies

Projet 1.1 – Renforcer la bonne gouvernance dans l'Administration publique

- **Stratégie 1.1.1 : Lutte contre la corruption**
 - Renforcer le cadre législatif.
 - Institutions anti-corruption renforcées.
 - Promotion des valeurs citoyennes et référentiel national de bonne gouvernance.
- **Stratégie 1.1.2 : Transparence dans le recrutement et gestion des carrières**
 - Recrutement par concours modernisés (digitalisation, anonymat, automatisation).
 - Rationalisation et meilleure répartition des effectifs.
 - Élections des dirigeants universitaires.
- **Stratégie 1.1.3 : Ouverture et transparence décisionnelle**
 - Portail budgétaire en ligne.
 - Open Data et plateformes de suivi des projets publics.

- Cartographie et reporting en temps réel.
- **Stratégie 1.1.4 : Systèmes de dénonciation et protection des lanceurs d'alerte**
 - Lois de protection.
 - Bureaux anti-corruption (BAC).
 - Plateformes numériques et centres d'appels.

Projet 1.2 – Digitaliser l'administration et l'économie ivoiriennes

- **Stratégie 1.2.1 : Renforcer le cadre réglementaire**
 - Protection des données, cybersécurité, normes et sanctions.
- **Stratégie 1.2.2 : Investissements structurels**
 - Infrastructures numériques, portail centralisé des services.
 - Usine de montage informatique.
 - Formations continues pour fonctionnaires et étudiants.
- **Stratégie 1.2.3 : Créer un environnement numérique favorable**
 - Assistance en ligne et forums citoyens.
 - Prix de l'innovation digitale.
 - Réduction du coût internet, kiosques et espaces numériques publics.

Projet 1.3 – Restaurer l'État de droit et la démocratie

- **Stratégie 1.3.1 : Réforme constitutionnelle**
 - Révision des articles sensibles (armée, foncier, nationalité, vacance du pouvoir).
- **Stratégie 1.3.2 : Réformer le système électoral**
 - Révision du code électoral et création d'un Observatoire indépendant (ODEP).
 - Sécurisation du processus électoral (photos couleur, encre indélébile, caméras, numérotation claire).
 - Réforme de la CEI pour garantir son indépendance.
 - Refonte du découpage électoral.
 - Financement transparent des élections et partis politiques.
 - Communication électorale libre et pluraliste (indépendance des régulateurs, médias communautaires).

- **Stratégie 1.3.3 : Accès équitable à la justice**
 - Création de nouveaux tribunaux et sections locales.
 - Formation obligatoire des magistrats.
 - Réduction des frais de justice.
- **Stratégie 1.3.4 : Garantir droits et libertés fondamentaux**
 - Indépendance judiciaire.
 - Accès égal à la justice pour tous.
 - Assistance juridique et formation continue des juges.
- **Stratégie 1.3.5 : Réforme du système carcéral**
 - Réduction de la détention préventive.
 - Séparation hommes/femmes et adultes/mineurs.
 - Construction de nouvelles prisons avec programmes de réinsertion.

Projet 1.4 – Renforcer la décentralisation pour équilibrer le développement

- Transfert de compétences et autonomie financière des collectivités locales.
- Renforcement des capacités humaines et techniques des administrations locales.

Projet 1.5 – Doter la Côte d'Ivoire de forces armées professionnelles

- Réorganisation et professionnalisation des FDS.
- Discipline, éthique et ancrage républicain.

Projet 1.6 – Renforcer le positionnement stratégique de la Côte d'Ivoire

- Nouvelle diplomatie africaine et mondiale.
- Coopération régionale équitable.
- Diversification des partenaires stratégiques.

Projet 1.7 – Développer une communication souveraine

- Maîtrise des leviers d'information socioéconomiques et politiques.
- Autonomie dans la production et diffusion des contenus stratégiques.



MOUVEMENT DES
GÉNÉRATIONS
CAPABLES

UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE, BASÉE SUR DES PILIERS MAÎTRISÉS

PROGRAMME
DE GOUVERNEMENT 2025



ENGAGEMENT 2

Économie

NOUS EN SOMMES CAPABLES



Engagement 2 : Une économie prospère, basée sur des piliers maîtrisés.

2.1 – État des lieux

- Croissance économique peu inclusive, dépendante de l'extérieur.
- Agriculture fragilisée et peu modernisée.
- Faible industrialisation.
- Infrastructures insuffisantes.
- Chômage élevé, précarité de l'emploi.
- Pauvreté persistante, inégalités régionales.

2.2 – Politique du MGC

- Diversifier et renforcer l'économie.
- Développer une agriculture durable et moderne.
- Promouvoir l'agro-industrie et l'industrialisation nationale.
- Améliorer les infrastructures économiques.
- Soutenir le secteur privé et l'entrepreneuriat.
- Créer des emplois durables.
- Réduire la pauvreté et les inégalités sociales.

2.3 – Projets et Stratégies

Projet 2.1 – Moderniser et diversifier l'agriculture

- Stratégie 2.1.1 : Sécurité foncière
 - Cadre légal transparent.
 - Accès équitable à la terre (jeunes, femmes, producteurs).
- Stratégie 2.1.2 : Soutien technique et financier aux producteurs
 - Crédit agricole accessible.
 - Subventions ciblées.
 - Formation et accompagnement.
- Stratégie 2.1.3 : Agriculture durable et mécanisation
 - Introduction de machines agricoles modernes.

- Protection de l'environnement et pratiques écologiques.

- **Stratégie 2.1.4 : Développement des filières vivrières**

- Production locale de riz, maïs, manioc.
- Réduction de la dépendance aux importations.

Projet 2.2 – Développer l'agro-industrie et la transformation locale

- **Stratégie 2.2.1 : Transformation locale des matières premières**

- Cacao, café, anacarde, coton, hévéa.
- Encouragement des investissements privés.

- **Stratégie 2.2.2 : Partenariats public-privé**

- Coopérations pour usines et équipements.

- **Stratégie 2.2.3 : Infrastructures adaptées**

- Centres de stockage et de conditionnement.
- Transport et logistique pour l'exportation.

Projet 2.3 – Promouvoir l'industrialisation nationale

- **Stratégie 2.3.1 : Politique industrielle claire**

- Fiscalité incitative.
- Plan industriel cohérent.

- **Stratégie 2.3.2 : Zones industrielles modernes**

- Développement de parcs industriels.
- Infrastructures adaptées aux entreprises.

- **Stratégie 2.3.3 : Soutien aux PME et industries locales**

- Accès au financement.
- Innovation et compétitivité.

- **Stratégie 2.3.4 : Développement des secteurs stratégiques**

- Textile, chimie, pharmaceutique, énergie.

Projet 2.4 – Développer les infrastructures économiques

- **Stratégie 2.4.1 : Réseaux de transport**

- Routes, chemins de fer, ports, aéroports.

- **Stratégie 2.4.2 : Énergie**
 - Développement des énergies renouvelables.
 - Extension du réseau électrique.
- **Stratégie 2.4.3 : Infrastructures numériques**
 - Soutien à la digitalisation de l'économie.

Projet 2.5 – Soutenir l'entrepreneuriat et le secteur privé

- **Stratégie 2.5.1 : Accès au financement**
 - Banques spécialisées.
 - Fonds pour PME et start-ups.
- **Stratégie 2.5.2 : Simplification administrative**
 - Allègement des procédures.
 - Digitalisation des formalités.
- **Stratégie 2.5.3 : Incitations fiscales**
 - Réductions et exonérations ciblées.
- **Stratégie 2.5.4 : Formation en gestion et innovation**
 - Accompagnement entrepreneurial.
 - Encouragement de l'innovation locale.

Projet 2.6 – Créer des emplois décents et réduire le chômage

- **Stratégie 2.6.1 : Formation professionnelle**
 - Centres de formation adaptés au marché.
- **Stratégie 2.6.2 : Promotion de l'apprentissage**
 - Stages et programmes jeunes.
- **Stratégie 2.6.3 : Politique active de l'emploi**
 - Dispositifs ciblés pour jeunes et femmes.

Projet 2.7 – Lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités sociales

- **Stratégie 2.7.1 : Politiques sociales ciblées**
 - Santé, éducation, logements accessibles.

- **Stratégie 2.7.2 : Filets sociaux et programmes d'assistance**
 - Transferts sociaux.
 - Aide aux plus vulnérables.
- **Stratégie 2.7.3 : Développement équilibré**
 - Réduction des écarts urbain/rural.
 - Développement des zones marginalisées.



MOUVEMENT DES
GÉNÉRATIONS
CAPABLES

UNE INDUSTRIE DE CHAÎNE DE VALEUR SOLIDE, MOTEUR DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DU PAYS ET DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE.

PROGRAMME
DE GOUVERNEMENT 2025



ENGAGEMENT 3

Industrialisation

NOUS EN SOMMES CAPABLES



Engagement 3 : Une industrie de chaîne de valeur solide, moteur de la croissance économique du pays et de l'intégration régionale.

3.1 – État des lieux

- Secteur industriel limité : 22 % du PIB, 12,5 % de la population active.
- Dépendance à l'agriculture et faible valeur ajoutée.
- Production dominée par l'agroalimentaire, les industries extractives et pétro-chimiques.
- Insuffisance d'infrastructures modernes (transport, énergie, logistique).
- Compétitivité faible face aux marchés mondiaux.
- Objectif : porter la part de l'industrie à 30 % du PIB en 5 ans.

3.2 – Politique du MGC

- Faire de l'industrie manufacturière le pilier du développement économique.
- Inscrire l'industrialisation dans les ensembles régionaux (UEMOA, CEDEAO, UA).
- État stratège : régulation, redistribution, investissements.
- Industrialisation orientée vers le marché intérieur puis l'exportation.
- Promotion d'industries légères (textile, pharmaceutique, électronique légère) et lourdes (métallurgie, automobile, chimie).
- Création de conglomérats industriels (cultures de rente, conglomérats technologiques).
- Soutien à l'innovation et à la recherche-développement.
- Partenariats public-privé avec maintien du contrôle étatique sur les secteurs stratégiques.

3.3 – Projets et Stratégies

Projet 3.1 – Améliorer l'organisation du secteur industriel au niveau national et régional

- Stratégie 3.1.1 : Harmoniser les cadres législatifs, réglementaires et politiques
 - o Actualiser la Politique Industrielle Commune de la CEDEAO (PICAO).
 - o Aligner les politiques industrielles nationales.
 - o Unifier normes et règles dans les domaines : transport, commerce/douanes, concurrence, certification, finance, propriété intellectuelle.

- Stratégie 3.1.2 : Renforcer les infrastructures de base
 - Transport : nouvelles lignes ferroviaires, ports renforcés, réseau routier et autoroutes.
 - Énergie : +70 % de capacité via hydroélectricité, solaire, éolien, biomasse.
 - TIC : extension de la connectivité.
 - Eau : protection et disponibilité pour l'industrie.

Projet 3.2 – Développer et renforcer les industries manufacturières

- Stratégie 3.2.1 : Intégration dans les chaînes de valeur mondiales
 - Cartographier les secteurs stratégiques.
 - Créer des industries transfrontalières (viande, fruits tropicaux, textile, engrais).
 - Installer des usines de montage (informatique, électroménager, véhicules).
 - Favoriser les partenariats bilatéraux et multilatéraux.
- Stratégie 3.2.2 : Valoriser les ressources locales
 - Renégocier les contrats miniers (or, diamant, bauxite).
 - Mettre en place des unités de transformation (pagne traditionnel, MTA, gingembre, manioc, papier, textile).
- Stratégie 3.2.3 : Sécuriser l'approvisionnement industriel
 - Fabrication locale de pièces de rechange.
 - Renforcement d'institutions nationales (AGEDI, LANEMA).
 - Investissement en recherche-développement pour équipements industriels.
- Stratégie 3.2.4 : Dynamiser le marché intérieur et le pouvoir d'achat
 - Contrôle qualité et label « Made in Côte d'Ivoire ».
 - Politique douanière protectrice.
 - Revalorisation prix agricoles et salaires.
 - Fonds de garantie pour l'achat de véhicules neufs.

Projet 3.3 – Former et développer les connaissances, compétences et technologies

- Stratégie 3.3.1 : Formation et développement des compétences
 - Réforme de l'éducation de base avec compétences pratiques.

- o Formation professionnelle et apprentissage.
- o Stages internationaux en technologies et innovation.
- o Perfectionnement des formateurs.

- **Stratégie 3.3.2 : Développer les technologies industrielles**

- o Création de centres technologiques régionaux (7 districts).
- o Fonds d'Innovation Industrielle (F2I) pour PME locales.
- o Intégration de la formation technique dans les projets industriels.
- o Renforcement des infrastructures et équipements de formation.
- o Création d'un Observatoire national des Sciences, Technologies et Innovations.

CÔTE D'IVOIRE, PAYS DE COHÉSION ET D'ÉGALITÉS SOCIALES.

PROGRAMME
DE GOUVERNEMENT 2025



ENGAGEMENT 4

Social

NOUS EN SOMMES CAPABLES



Engagement 4 : Côte d'Ivoire, pays de cohésion et d'égalités sociales.

4.1 – État des lieux

- Difficultés d'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, logement).
- Rareté des emplois stables et bien rémunérés.
- Insuffisances en matière de sécurité, salubrité et protection sociale.
- Mise en œuvre incohérente et inéquitable des politiques sociales.
- Inégalités persistantes → politique sociale jugée discriminatoire.
- Faible efficacité du gouvernement actuel malgré les réformes annoncées.

Réponse du MGC :

- Programmes de protection sociale inclusifs.
- Accès universel à la santé et à l'éducation.
- Réduction des inégalités sociales et économiques.

4.2 – Politique sociale du MGC

- Fondée sur **solidarité, justice, équité, dignité humaine**.
- Objectifs :
 1. Réduire les inégalités sociales et économiques.
 2. Garantir l'accès universel aux services sociaux de base (santé, éducation, logement).
 3. Protéger les travailleurs et renforcer le dialogue social :
 - Promotion du travail décent et salaires équitables.
 - Développement des protections sociales (assurance maladie, retraite, chômage).
 - Implication des syndicats et partenaires sociaux.

4. Promouvoir la solidarité et la cohésion sociale :
 - Soutien aux jeunes, femmes, personnes âgées, handicapés.
 - Lutte contre toutes les discriminations.
 - Justice intergénérationnelle.
5. Assurer un développement durable et inclusif.

4.3 – Projets et Stratégies

Projet 4.1 – Édifier un citoyen transformé et réconcilié pour la paix et la cohésion sociale

Stratégie 4.1.1 – Bâtir un Ivoirien transformé par des valeurs cardinales

- Enseignement de l'éthique et de la citoyenneté dès le primaire.
- Semaine nationale de l'éthique chaque année.
- Cellule d'éthique dans chaque ministère.
- Fonds d'appui à la production éthique (médias).
- Implication des leaders religieux et communautaires.
- Mécanismes transparents pour examens, concours et emplois publics.

Stratégie 4.1.2 – Transformer chaque citoyen en acteur de paix

- Enseignement renforcé des valeurs citoyennes.
- Pactes de non-agression et protection mutuelle entre ethnies.
- Récompenses pour actions de paix et cohésion.
- Implication des collectivités locales et chefferies.
- Programmes de formation/sensibilisation avec les médias.
- Système national d'évaluation de la paix et de la cohésion.

Projet 4.2 – Garantir la santé et la sécurité sociale pour tous

Stratégie 4.2.1 – Assurer la santé universelle

- Gratuité des soins de première nécessité (femmes enceintes, enfants 0–5 ans).
- 70 milliards FCFA/an pour équipements et médicaments.
- Couveuses dans tous les hôpitaux publics.
- Centres de dialyse dans toutes les grandes villes.

- Promotion des médicaments traditionnels améliorés.
- Réhabilitation de 50 centres de santé/an.
- Formation de 5 000 agents de santé/an.
- Développement de l'industrie pharmaceutique nationale.
- 100 nouveaux centres de santé et 100 cliniques mobiles.

Stratégie 4.2.2 – Développer le tourisme médical

- 10 centres médicaux spécialisés.
- Télémédecine et IA dans le diagnostic.
- Certification internationale de 10 centres hospitaliers.
- Formation et spécialisation des ressources humaines.
- Campagnes internationales pour faire de la Côte d'Ivoire un hub médical.

Stratégie 4.2.3 – Renforcer la protection sociale

- Revenu temporaire pour chômeurs.
- Fonds national pour l'emploi de transition (50 000 bénéficiaires/an).
- Fonds de souveraineté nationale (110 milliards FCFA).
- Programmes de solidarité pour les plus vulnérables.
- Protection judiciaire contre les accidents du travail.

Projet 4.3 – Faire de la jeunesse le moteur du développement durable

Stratégie 4.3.1 – Socialisation des jeunes

- Conseils de jeunes aux niveaux local et national.
- Subvention de services essentiels (assurance, santé, transport).
- Programmes de réhabilitation pour jeunes en difficulté.
- Justice réparatrice pour favoriser la réinsertion.
- Santé mentale intégrée à l'école et dans les communautés.
- Renforcement de l'éducation civique et du patriotisme.

Stratégie 4.3.2 – Formation et insertion professionnelle

- Adapter les formations aux besoins du marché.
- Développer l'enseignement technique et professionnel.
- Fonds de soutien et microfinance pour jeunes entrepreneurs.
- Financement de projets ruraux portés par les jeunes.
- Renforcement des structures publiques d'emploi jeunes.
- Suivi-évaluation permanent des politiques.
- Partenariats techniques et financiers.

Stratégie 4.3.3 – Transmission des valeurs cardinales aux jeunes

- Intégration des 14 valeurs dans les programmes scolaires.
- Activités de sensibilisation dans les centres d'insertion.
- Implication des leaders religieux et coutumiers.
- Récompenses pour citoyens exemplaires.
- Dispositifs d'évaluation pour mesurer l'appropriation des valeurs.

Projet 4.4 – Initiatives intégrées pour les personnes vulnérables

Stratégie 4.4.1 – Épanouissement et émancipation des femmes

- Accès équitable aux financements.
- Promotion de l'employabilité féminine.
- Accès simplifié à la propriété foncière.
- Centres de formation professionnelle régionaux.
- Microcrédit et subventions ciblées.
- Réseaux de mentorat pour femmes entrepreneures.

Stratégie 4.4.2 – Protection de l'enfant

- Interdiction des punitions physiques et humiliantes.
- Fonds national dédié aux enfants vulnérables.
- Plateforme numérique de suivi des financements.
- Incitations fiscales pour dons privés.

- Comité de suivi-évaluation de la protection de l'enfance.

Stratégie 4.4.3 – Protection des personnes âgées et handicapées

- Recensement spécial et lois renforcées.
- Soins adaptés + centres de santé gériatriques.
- Valorisation des compétences des aînés.
- Financements pour l'entrepreneuriat des personnes handicapées.
- Programme national de retraite active.
- Allocations sociales pour personnes âgées sans pension.
- Carte sociale (réductions santé, transport, services).
- Visites médicales et sociales à domicile.



MOUVEMENT DES
GÉNÉRATIONS
CAPABLES

ARTS, CULTURE, SPORT ET TOURISME, CATALYSEURS DE L'ÉLÉVATION DES ÂMES, DU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE ET DE LA PAIX SOCIALE

PROGRAMME
DE GOUVERNEMENT 2025



ENGAGEMENT 5

Culture

NOUS EN SOMMES CAPABLES



Engagement 5 : Faire des arts, de la culture, du sport et du tourisme, des catalyseurs de l'élévation des âmes, du développement socio-économique et de la paix sociale.

5.1 – État des lieux

- Arts, culture, sport et tourisme = leviers de développement et de cohésion reconnus au niveau mondial et africain.
- Potentiel immense de la Côte d'Ivoire, mais :
 - Faiblesse des mesures administratives pour protéger le patrimoine.
 - Absence de règles contraignantes et politiques incohérentes.
 - Manque de financement et d'infrastructures.
 - Soutien limité aux artistes et faible accès à l'éducation artistique.
 - Restrictions à la liberté d'expression culturelle.
- Tourisme : manque d'infrastructures, faible promotion, absence de compétitivité.
- Sport : retards dans les projets (ex. mini-complexes sportifs annoncés en 2023), gouvernance inefficace.

5.2 – Politique du MGC

- Vision : arts, culture, sport, tourisme = piliers du développement durable.
- Orientations principales :
 - Renforcer les infrastructures et préserver le patrimoine.
 - Valoriser la recherche et la documentation culturelles.
 - Encourager l'innovation et la transmission des savoirs.
 - Promouvoir toutes les expressions culturelles et traditionnelles.

5.3 – Projets et Stratégies

Projet 5.1 – Renforcer la contribution des arts et de la culture au développement

Stratégie 5.1.1 – Cultures ivoiriennes et innovations scientifiques

- Moderniser les musées, créer des musées régionaux vivants.
- Rapatrier les pièces culturelles conservées à l'étranger.

- Développer bibliothèques virtuelles, outils numériques et recherches culturelles.
- Créer une Journée nationale de la culture + prix pour l'innovation culturelle.
- Organiser concours et manifestations traditionnelles.

Stratégie 5.1.2 – Renforcer l'éducation artistique et culturelle

- Assises pour réviser les programmes scolaires.
- Mise à jour des contenus et formation des enseignants.
- Développement d'infrastructures scolaires pour les arts.

Stratégie 5.1.3 – Dynamiser les industries culturelles et créatives

- Renforcer le cadre légal et lutter contre la piraterie.
- Infrastructures culturelles dans toutes les régions.
- Intégrer arts et culture aux formations techniques et scientifiques.
- Soutenir les artistes et valoriser arts traditionnels.
- Développer cinéma, livre, musique et mode.
- Promouvoir le patrimoine (gastronomie, architecture, jeux traditionnels).

Stratégie 5.1.4 – Promouvoir les langues ivoiriennes

- Introduction dans l'enseignement dès le primaire.
- Codification scientifique pour adaptation au numérique et à l'IA.
- Documentation et valorisation du patrimoine linguistique.
- Intégration dans l'industrie du livre, du cinéma et de l'art oratoire.

Projet 5.2 – Faire du sport un moteur d'éducation, de bien-être et d'économie

Stratégie 5.2.1 – Améliorer les lois et la gouvernance du sport

- Renforcer les lois et règlements.
- Améliorer collaboration Éducation nationale – Sports.
- Impliquer davantage les collectivités territoriales.
- Développer une industrie sportive via des PPP.

Stratégie 5.2.2 – Développer le sport scolaire et universitaire

- Collèges régionaux sport-études.
- Infrastructures obligatoires dans tout établissement privé.
- Direction générale pour la qualité et les infrastructures sportives.
- Compétitions scolaires et universitaires régulières.
- Renforcement de l'OISSU et recrutement de professeurs EPS.

Stratégie 5.2.3 – Démocratiser le sport pour tous

- Complexes sportifs dans toutes les régions.
- Promotion du handisport.
- Quinzaine nationale du sport.
- Développement de championnats féminins.
- Conventions pluriannuelles État – fédérations sportives.

Projet 5.3 – Faire du tourisme et des loisirs un pilier économique

Stratégie 5.3.1 – Développer un tourisme durable

- Réhabilitation de 5 parcs nationaux.
- 100 écolodges + 100 km de sentiers écologiques.
- Restauration de 20 sites historiques.
- 10 festivals annuels + fonds de 10 milliards FCFA pour artisans.
- 5 000 guides formés, 100 coopératives villageoises créées.
- Campagnes internationales + simplification du visa touristique.
- Réduction de 30 % de l'empreinte carbone du secteur.

Stratégie 5.3.2 – Valoriser le patrimoine culturel dans le tourisme

- Restauration de 30 sites culturels majeurs.
- Organisation de 15 festivals annuels.
- Plateforme numérique interactive (billetterie, valorisation).
- Fonds de 10 milliards pour 1 000 artisans + 200 boutiques artisanales.
- Musées régionaux et villages culturels vivants.
- Développement de circuits historiques et culturels.

Stratégie 5.3.3 – Professionnaliser et moderniser le secteur touristique

- Formation de 10 000 professionnels du tourisme.
- Fonds de 20 milliards pour modernisation hôtels, routes, aéroports.
- Régime fiscal incitatif pour investisseurs.
- Création de 20 circuits thématiques + 10 partenariats internationaux.
- Campagnes de communication pour attirer 3 millions de visiteurs/an.
- Sécurité des sites + statistiques fiables pour pilotage du secteur.



L'ÉDUCATION, LA FORMATION ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE COMME LEVIERS DU PROGRÈS SOCIO- ÉCONOMIQUE DU PAYS.

PROGRAMME
DE GOUVERNEMENT 2025

ENGAGEMENT 6 Education

NOUS EN SOMMES CAPABLES



Engagement 6 : L'éducation, la formation et la Recherche scientifique comme leviers du progrès socio-économique du pays.

6.1 – État des lieux

- Inégalités d'accès à l'éducation selon les régions et le genre.
- Classes surchargées (50 à 70 élèves), double vacation en hausse.
- Manque d'infrastructures, d'équipements et de ressources pédagogiques.
- Faible qualité de l'enseignement, enseignants souvent peu qualifiés et mal rémunérés.
- Abandon scolaire élevé, consommation de drogues chez les élèves.
- Enseignement technique et professionnel concentré en ville, peu adapté au marché de l'emploi.
- Universités saturées, déficit de gouvernance et fuite des cerveaux.
- Recherche scientifique sous-financée, faible collaboration avec le secteur privé.
- Alphabétisation stagnante (43 %), programmes limités et uniquement en français.

6.2 – Politique du MGC

- Garantir une éducation de qualité, gratuite et équitable pour tous.
- Réduire les effectifs par classe et généraliser le préscolaire.
- Adapter les programmes scolaires aux besoins du pays.
- Promouvoir l'alphabétisation bilingue (langues locales + français).
- Développer l'enseignement technique dès le secondaire.
- Créer des infrastructures multimédias et introduire le numérique.
- Valoriser les langues et cultures ivoiriennes dans l'éducation.
- Professionnaliser la formation technique et adapter l'offre aux réalités régionales.
- Renforcer la gouvernance des universités et améliorer l'offre de formation.
- Stimuler la recherche scientifique et l'innovation technologique.

6.3 – Projets et Stratégies

Projet 6.1 – Faire du système éducatif un incubateur de talents

- **Stratégie 6.1.1 : Augmenter les capacités d'accueil**
 - Construire 3 600 classes/an (18 000 en 5 ans).
 - Limiter les effectifs à 30–40 élèves/classe.
 - Groupes scolaires spécialisés pour élèves handicapés.
- **Stratégie 6.1.2 : Adapter les programmes aux besoins du développement**
 - Assises nationales pour réformer les contenus.
 - Renforcer l'éducation civique et culturelle.
 - Diversifier les options (général, technique, apprentissage).
- **Stratégie 6.1.3 : Améliorer les ressources pédagogiques et méthodes**
 - Salles multimédias, accès numérique aux manuels.
 - Nouvelles méthodes centrées sur le potentiel de l'élève.
- **Stratégie 6.1.4 : Valoriser la pratique réelle**
 - Immersion obligatoire en entreprise, ferme, hôpital, etc.
- **Stratégie 6.1.5 : Revaloriser la formation des enseignants**
 - Minimum Licence pour le primaire, Master pour le secondaire.
 - Agence nationale des ressources pédagogiques.
- **Stratégie 6.1.6 : Motiver élèves et enseignants**
 - Prix, bourses, subventions aux écoles innovantes.
- **Stratégie 6.1.7 : Réformer l'alphabétisation**
 - 2 555 centres bilingues (langues locales + français).
 - Utilisation du numérique (radios, applis, smartphones).

Projet 6.2 – Améliorer la formation technique et professionnelle

- **Stratégie 6.2.1 : Développer les établissements par région**
 - Lycée technique spécialisé selon le potentiel local.
- **Stratégie 6.2.2 : Mettre à jour les programmes**
 - Actualisation régulière obligatoire.
 - Modules sur entrepreneuriat et secteurs stratégiques.
- **Stratégie 6.2.3 : Créer une filière technique dès le secondaire**
 - 12 collèges techniques pilotes.
 - Révision de la loi pour intégrer cette filière.

Projet 6.3 – Faire de l'enseignement supérieur et de la recherche un moteur de progrès

- **Stratégie 6.3.1 : Améliorer la gouvernance et les infrastructures**
 - Élections des responsables universitaires.
 - Fin des monopoles privés de gestion.
 - Fonds de 2 milliards pour la réhabilitation des universités.
- **Stratégie 6.3.2 : Renforcer la qualité des offres de formation**
 - Rendre la DGQE pleinement opérationnelle.
 - Laboratoires et salles spécialisées.
 - Ratio enseignant/étudiants : 30/1.
- **Stratégie 6.3.3 : Dynamiser la recherche et l'innovation**
 - Création de l'Agence Ivoirienne d'Appui à la Recherche (ANARI).
 - 1 % du PIB consacré à la recherche.
 - 50 bourses doctorales par an.
 - Observatoire national des sciences et innovations.

GESTION ÉCORESPONSABLE DE L'ENVIRONNEMENT IVOIRIEN COMME CLÉ DE SON DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROGRAMME
DE GOUVERNEMENT 2025



ENGAGEMENT 7

Environnement

NOUS EN SOMMES CAPABLES



Engagement 7 : Gestion écoresponsable de l'environnement ivoirien comme clé de son développement durable

7.1 – État des lieux

- **Définitions clés**

- L'écoresponsabilité : pratiques réduisant l'empreinte écologique tout en intégrant justice sociale et durabilité.
- Développement durable et harmonieux : équilibre entre bien-être présent, protection de l'avenir et justice sociale.

- **Ressources naturelles**

- Terres : 65 % agricoles, 9 % forêts, 1 % urbaines.
- Mines : or (50 t en 2023), nickel (1,9 Mt), manganèse (0,9 Mt), bauxite, diamant, fer, pétrole (10,7 M barils).
- Eaux : 4 grands bassins fluviaux, système lagunaire majeur, nombreux barrages hydroélectriques.

- **Défis environnementaux**

- Déforestation massive (16 M ha en 1960 → 2,9 M en 2022).
- Pollution des eaux, sols et air par mines et industries.
- Littoral menacé par érosion et montée des eaux (30 % pop., 80 % activités économiques).
- Urbanisation anarchique, constructions précaires et inondations.
- Pollution industrielle et déchets électroniques.
- Stress hydrique croissant, nappe d'Abidjan proche de saturation.

7.2 – Politique du MGC

- Mettre en œuvre les ODD (Agenda 2030).
- Assurer une transition écologique juste et équitable.

- Lutter contre le changement climatique et renforcer l'adaptation.
- Développer l'économie verte (emplois, recyclage, énergies renouvelables).
- Garantir la justice sociale et le droit à un environnement sain.
- Préserver la biodiversité et promouvoir l'agriculture durable.
- Investir dans infrastructures durables et transports écologiques.

7.3 – Projets et Stratégies

Projet 7.1 – Transition technologique et industrielle

- **Stratégie 7.1.1 : Réviser le cadre réglementaire**
 - Agence nationale de suivi du développement durable.
 - Sanctions dissuasives et compensations écologiques.
 - Incitations fiscales pour économie circulaire.
- **Stratégie 7.1.2 : Investir dans les technologies propres**
 - Fonds de 1 200 Mds FCFA pour industries vertes.
 - Secteurs prioritaires : énergies renouvelables, agriculture intelligente, mobilité durable, recyclage, batteries.
 - Délocalisation des usines polluantes hors centres urbains.

Projet 7.2 – Réorienter l'urbanisme vers des cités durables

- **Stratégie 7.2.1 : Dépollution des centres urbains (caniveaux, stations d'épuration, tri sélectif, fonds pour communes).**
 - Audit national de l'urbanisation et de l'habitat dans les grands centres (Abidjan, Bouaké, Yakro, Daloa, Korhogo, San Pedro, etc.)
 - Réhabilitation des caniveaux
 - Développement de la gestion des déchets par la modernisation du système et la création d'un Fonds de décentralisation
 - Appui et promotion des entreprises locales écoresponsables

- Valorisation des terrains urbains sous-utilisés et des bâtiments inachevés en accompagnant leurs propriétaires avec l'appui du secteur privé
- **Stratégie 7.2.2 : Police municipale spécialisée en assainissement (académie, équipements modernes, sensibilisation).**
 - Création d'une académie de formation de techniciens spécialisés dans la gestion des déchets (niveau BEPC à BTS), capables de superviser et professionnaliser les équipes locales.
 - Organisation des villes en divisions, zones et secteurs, avec des responsabilités hiérarchiques claires pour la salubrité urbaine.
 - Soutien aux communes pour acquérir des équipements modernes de collecte, conditionnement et transfert des déchets.
 - Sensibilisation des populations à une gestion écoresponsable des déchets.
- **Stratégie 7.2.3 : Protection des écosystèmes (côtes, savanes, mangroves, agriculture durable, réserves forestières).**
 - La mise en place de projets de Gestion Intégrée de Zones Côtières (GIZC), plus ambitieux que le programme WACA, incluant : reboisement des mangroves, construction de digues, brise-lames et récifs artificiels, rechargement des plages.
 - La transformation de l'agriculture extensive en agriculture intensive durable.
 - La création de réserves forestières communautaires, pour restaurer la biodiversité avec l'appui des populations rurales.
 - Un financement annuel de 1,5 milliard FCFA à la SODEFOR, destiné à développer des parcs floristiques qui serviront à la fois de réserves écologiques, de sites touristiques et de centres d'étude.
- **Stratégie 7.2.4 : Développer des cités vertes inclusives (150 000 logements sociaux, fonds 200 Mds FCFA, registre entreprises de construction).**

La révision de la loi n° 2020-624 du 14 août 2020 portant Code d'urbanisme, afin d'y intégrer : la lutte contre le changement climatique, la protection des espaces verts, la gestion durable des quartiers précaires, la sauvegarde des sites et monuments historiques.

- La création d'un fonds compétitif de 200 milliards FCFA, financé par le secteur privé, pour accompagner les communes dans le développement de cités modernes, écologiques et inclusives.
- La construction de 150 000 logements sociaux à loyer modéré (HLM), dont 130 000 à Abidjan et 20 000 à Bouaké, destinés en priorité aux habitants actuels des quartiers précaires. Les loyers serviront à entretenir les quartiers et à financer de nouveaux logements.
- Le renforcement du système de contrôle des chantiers, avec : mise à jour et vulgarisation des normes de construction ; inspections techniques obligatoires à chaque étape (fondations, électricité, sanitaires, etc.) ; numérisation des données pour plus de transparence.
- La création d'un registre national des entreprises de construction, qui recensera uniquement les sociétés accréditées et respectueuses des normes, afin de renforcer la qualité et la transparence dans le secteur.

Projet 7.3 – Exploitation écoresponsable des ressources naturelles

- **Stratégie 7.3.1 : Ressources forestières et halieutiques**
 - Reboisement massif (6 M ha d'ici 2040, 30 % de couverture forestière d'ici 2060).
 - Parcs floristiques communautaires (5 M ha).
 - Traçabilité des produits forestiers/halieutiques.
 - Nouveau zoo moderne intégré au parc du Banco.
- **Stratégie 7.3.2 : Actualisation du cadastre ivoirien**
 - Cadastre national digitalisé.
 - Plan national intégré d'aménagement à l'horizon 2050.
 - Révision du code foncier (sécurisation, équité, lutte contre accaparements).
 - Création de la Haute Autorité du Foncier (HAF-CI).

Projet 7.4 – Prévenir et gérer les catastrophes naturelles

- Stratégie 7.4.1 : Moderniser météo & systèmes d'alerte (SODEXAM, appli mobile IA, hélicoptères secours).
 - Moderniser les infrastructures et équipements de la SODEXAM afin de collecter et diffuser en temps réel les données météorologiques et climatiques ;
 - Renforcer les moyens des services de secours, notamment avec l'acquisition de trois hélicoptères pour les évacuations d'urgence vers les grands centres hospitaliers ;
 - Encourager les collectivités locales à intégrer la gestion des risques dans leurs plans d'urbanisation, en tenant compte des zones à risque, de la résilience des infrastructures et de la protection des écosystèmes ;
 - Développer une application mobile d'alerte climatique, appuyée par l'intelligence artificielle, pour informer rapidement les populations exposées.
- Stratégie 7.4.2 : Éducation et sensibilisation au climat (intégration scolaire/universitaire, formation enseignants, quinzaine nationale du climat).
 - accélérer l'intégration des enjeux climatiques dans les programmes scolaires et universitaires ;
 - former les enseignants et formateurs aux stratégies d'adaptation pour qu'ils transmettent efficacement ces connaissances aux élèves et étudiants ;
 - mettre en œuvre un plan national de sensibilisation destiné au grand public pour mieux comprendre les risques et les comportements à adopter ;
 - instaurer une quinzaine nationale d'action climatique, mobilisant institutions publiques, ONG, entreprises privées, organismes internationaux et société civile autour d'initiatives concrètes de prévention et d'adaptation.

- **Stratégie 7.4.3 : Coopération et coordination accrue (société civile, secteur privé, collectivités, partenariats internationaux).**
 - améliorer la coordination entre les ministères et organismes concernés (éducation, environnement, développement durable) pour éviter la dispersion des efforts et optimiser les ressources ;
 - associer davantage la société civile, le secteur privé et les communautés locales à la conception et la mise en œuvre des programmes ;
 - renforcer les capacités des services météorologiques, des collectivités locales et de la protection civile, à travers la formation du personnel, l'élaboration de protocoles d'urgence et une meilleure coordination des interventions ;
 - participer activement aux initiatives internationales sur le climat et la durabilité environnementale ;
 - développer des partenariats bilatéraux et multilatéraux avec d'autres pays et organisations afin de renforcer les capacités nationales de prévention et de gestion des risques climatiques.